

La nationalité est aujourd'hui une notion en mutation.

Traditionnellement considérée comme un attribut de la souveraineté des États, elle est longtemps restée imperméable aux droits fondamentaux de la personne et à tout véritable encadrement par le droit international. Progressivement pourtant, il est apparu nécessaire de parvenir à un équilibre entre la matière entre les intérêts légitimes de l'Etat et ceux des individus.

La Convention européenne sur la nationalité du 7 novembre 1997 constitue à cet égard un véritable tournant. Il s'agit du premier texte international posant des règles générales de détermination de la nationalité.

La Cour européenne des droits de l'Homme a poursuivi le mouvement en intégrant la question de la nationalité dans le champ du droit au respect de la vie privée sous l'angle du droit à l'identité dans sa jurisprudence récente.

Par ailleurs, en tant que critère de distinction, la nationalité soulève également des questions au regard du principe de non-discrimination qui ne peut désormais plus être passées sous silence.

L'année 2016 a montré que le droit français de la nationalité avait intégré, parfois maladroitement, ces évolutions. La fin de l'année 2015 et le début de l'année 2016 ont été marqués par un vif débat sur la question de l'extension de la déchéance de nationalité. L'issue du débat semble avoir été dictée par la prise en compte de l'existence d'éventuelles contraintes liées aux droits fondamentaux et aux normes supra législatives.

Pendant la même période, plusieurs nouveaux cas d'acquisition de la nationalité par déclaration ont été créés en faveur de personnes qui pouvaient déjà solliciter une naturalisation. Ces modifications n'ont pas donné lieu à des débats politiques particuliers, ce qui permet de penser que l'idée d'un droit à la nationalité, dans certaines circonstances, fait son chemin.

L'instrumentalisation du droit de la nationalité à des fins politiques semble ainsi avoir été freinée par la prise en compte des droits individuels protégés notamment par des normes supra législatives.

En dépit de ces évolutions, la France n'a pas ratifié la Convention européenne sur la nationalité, qu'elle a pourtant signée le 4 juillet 2000.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de réfléchir aux contraintes juridiques qui pèsent sur le législateur national afin de définir plus précisément sa marge de manœuvre en matière de nationalité. En outre, une attention particulière doit être portée sur les rapports entre nationalité, identité et non-discrimination afin de s'interroger sur la pertinence de ce critère juridique : dans quelle mesure la nationalité est-elle un critère discriminatoire ou au contraire un critère transcendant d'autres appartenances plus contestables au regard du principe de non-discrimination ? C'est au fond la pertinence actuelle de la notion qu'il convient d'interroger à travers ses conditions de détermination et ses effets.



Comité organisateur & Partenaires

Amélie Dionisi-Peyrusse,

Maîtresse de conférences HDR à l'Université de Rouen,
CUREJ, équipe du CREDHO-DIC

Valérie Parisot,

Maître de conférences à l'Université de Rouen,
CUREJ, équipe du CREDHO-DIC

Fabienne Jault-Seseke,

Professeure à l'Université de Versailles Saint-Quentin,
DANTE

Fabien Marchadier,

Professeur à l'Université de Poitiers,
ERDP



Institut de Recherche
Inter-disciplinaire
Homme Société



LA NATIONALITE : ENJEUX et PERSPECTIVES

16 et 17 novembre 2017



A l'occasion des 20 ans de la Convention européenne sur la nationalité



Faculté de Droit, Sciences
Économiques et Gestion

3 avenue Pasteur,
76000 ROUEN

13h30 – Accueil des participants

13h45 - Accueil par la présidence ou par le Doyen
14h - Propos introductifs
 par Jean-Yves Carlier, Professeur à l' Université de Louvain

**INTRODUCTION.
 L'ENCADREMENT DU POUVOIR DES ÉTATS**

Président : Fabien Marchadier; Discutante : Sabine Corneloup

14h20 - Présentation de la Convention européenne sur la nationalité par Alenka Prvinsek Pergolio, ex-présidente du Comité d'experts sur la nationalité(CJ NA) du Conseil de l'Europe.

14h40 - La nationalité et l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'Homme
 par Jean-Pierre Marguénaud, Professeur à l'Université de Limoges

15h - Le contrôle de la détermination de la nationalité dans le droit de l'Union Européenne
 par Étienne Pataut, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne

Discussion / Pause

**PREMIÈRE PARTIE.
 NATIONALITE ET DISCRIMINATION**

Présidente : Valérie Parisot, Discutante : Elise Ralser

15h50 - La nationalité, entre déterminisme et volontarisme
 par Hugues Fulchiron, Professeur à l'Université Lyon 3

16h10 - Nationalité et critères à haut potentiel discriminatoire
 par Amélie Dionisi-Peyrusse, Maîtresse de conférences HDR à l'Université de Rouen

16h30 - Le statut personnel prohibitif en raison de la nationalité
 par Johanna Guillaumé, Professeure à l'Université de Rouen

16h50 - La nationalité, un critère discriminatoire dans la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union Européenne
 par Amélie Panet, Maître de conférences à l'Université Lyon 3

Discussion**9h – Accueil des participants**

Présidente : Amélie Dionisi-Peyrusse, Discutante : Christine Bidaud Garon

9h20 - Nationalité et outre-mer
 * Les particularités de l'application du droit de la nationalité dans les outre-mer, par Elise Ralser, Professeur à l'Université de la Réunion
 * Le statut coutumier kanak, une nationalité dans la nationalité ?, par Valérie Parisot, Maître de conférences à l'Université de Rouen

10h - Multiculturalisme et citoyenneté : l'exemple du Canada
 par Isabelle Schulte-Tenckhoff, Professeure à l'Institut des Hautes Études Internationales et du Développement (IHEID), Genève

10h20 - Nationalité et ethnie : l'exemple de l'Afrique du sud
 par Graziella Moares Silva, Professeure assistante à l'Institut de Hautes Études Internationales et du développement (IHEID), Genève

Discussion / Pause

11h - Existe-t-il un droit à l'immigration définitive ?
 par Vincent Tchen, Professeur à l'Université de Rouen

11h20 - La remise en cause des droits attachés à la nationalité
 par Fabienne Jault-Seseke, Professeure à l'Université de Versailles Saint-Quentin (Paris Saclay)

**DEUXIÈME PARTIE.
 LES REGLES FRANÇAISES DE DETERMINATION
 DE LA NATIONALITE**

11h40 - La pluralité de nationalités, réalités et enjeux actuels
 par Fabien Marchadier, Professeur à l'Université de Poitiers

Déjeuner

Présidente : Fabienne Jault Seseke; Discutant : Hugues Fulchiron

13h45 - Table ronde, présidée par Fabienne Jault-Seseke, sur la déchéance de nationalité : histoire de la déchéance de nationalité (Jules Lepoutre), propositions contemporaines (Amélie Dionisi-Peyrusse), normes constitutionnelles internationales (Fabien Marchadier), discussion sur les effets et l'opportunité de la déchéance (avec la participation de René de Groot, Professeur émérite à la faculté de Maastricht et ancien membre du Comité d'experts sur la nationalité du Conseil de l'Europe).

14h40 - Les nouveaux cas d'acquisition de la nationalité par déclaration (d'une faveur à un droit)
 par Sabine Corneloup, Professeure à l'Université de Paris 2 Panthéon-Assas

15h - La politique de naturalisation
 par Agnès Fontana, Directrice de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité, Direction générale des étrangers en France, Ministère de l'intérieur

Discussion / Pause

15h40 - Actes d'état civil étrangers et nationalité
 par Christine Bidaud-Garon, Maître de conférences HDR à l'Université de Nouvelle Calédonie

16h - Nationalité et couple
 * Aspects historiques
 par Jules Lepoutre, Doctorant en droit public, ATER à l'Université de Lille
 * Aspects contemporains
 par Estelle Gallant, Maître de conférences HDR à l'École de droit de la Sorbonne

Discussion

17h - Conclusion générale
 par Paul Lagarde, Professeur émérite à l'École de droit de la Sorbonne